

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 22 OCTOBRE 1999

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 22 octobre 1999*

Aujourd'hui, à neuf heures dix minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n<sup>o</sup> 5 Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.